

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE
MONESTIER MERLINES DU 30 JUIN 2023**

Présents : Sylvain COUDERT, M. Jean-Paul DEVEDEUX, M. Claude FERLANDA, Mme Géraldine GOURGEONNET, Mme LAVAL Nathalie, Mme Nathalie LE GALL, M. Marcel OLLIER, Mme Maryvonne PRADEL, M. Sylvain OLLIER.

Absences excusées : Mme Laurence LEPEITRE donne pouvoir à M. Sylvain COUDERT

Absents : Mme Elodie COURTET

Secrétaire de séance : Mme Géraldine GOURGEONNET

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du 12/05/2023

I – DELIBERATIONS

- Renonciation à la Taxe d'Aménagement applicable au 1^{er} janvier 2024
- Plan Communale de Sauvegarde

II – AFFAIRES COURANTES

- Achat défibrillateur pour la Salle des Fêtes
- Désignation du Référent Déontologue des élus

III – QUESTIONS DIVERSES



*** APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 12/05/2023**

A l'unanimité, le Conseil Municipal renonce au vote à bulletin secret et après en avoir délibéré, approuve le procès-verbal du 12/05/2023.

Votants : 10	Pouvoir : 0	Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-------------	-----------	------------	----------------

*** RENONCIATION A LA TAXE D'AMENAGEMENT APPLICABLE AU 1^{ER} JANVIER 2024**

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;
Considérant que la part communale ou intercommunale de la taxe d'aménagement est instituée de plein droit dans les communes à PLU ou à POS ainsi que dans les communautés urbaines ; Considérant que le Conseil Municipal peut renoncer à percevoir la taxe d'aménagement sur l'ensemble de son territoire par une délibération ;

A l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal renonce au vote à bulletin secret et après en avoir délibéré, décide de renoncer à percevoir la taxe d'aménagement sur la totalité de son territoire.

Votants : 10	Pouvoir : 1	Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-------------	-----------	------------	----------------

*** PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE**

Le Plan Communale de Sauvegarde permet de recenser les risques sur la commune et de préparer le déclenchement de ce plan en cas de crise.

Madame le Maire présente le PCS qui a été établi.

*** AFFAIRES COURANTES**

Achat défibrillateur pour la Salle des Fêtes

Un défibrillateur doit être acheté pour être installé à la Salle des Fêtes.

Trois devis ont été demandés. Il convient donc de faire un choix.

Le Conseil Municipal opte pour la proposition de la société SCHILLER.

Désignation du Référent Déontologue des élus

La commune doit désigner un Référent Déontologue pour les élus.

Le Centre de Gestion devrait nous faire des propositions de référent.

Ce point est reporté à un prochain Conseil Municipal.

*** QUESTIONS DIVERSES**

~~XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX~~

L'ordre du jour étant levé, Madame le maire lève la séance à 19h55.

Le secrétaire de séance Géraldine GOURGEONNET	Le Maire, Nathalie LE GALL
	